Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260410-0304202602-DE

Commune de LOHUEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°0304202602

Séance du 03 AVRIL 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal :11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 23/03/2026
Date d'affichage :

Le 03 avril à 17h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude LOZAC'H, maire,

Etaient présents : LOZAC'H Claude, THOS Fanny, PRIGENT Gwénaël, DUBOURG Justine, BOURDOULOUS Marie-Paule, DALMAT Pierre, DUBOURG Claude, GARION Stéphane, LE CLEC'H Ludivine, MELL Emilie, LE BRAS Jean-Yves

Etaient absents :

Secrétaire de séance : DUBOURG Justine

Objet de la délibération : **Vote des taux d'imposition 2026**

Monsieur le maire propose de reconduire les taux proposer par l'administration comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 38,47%
- Taxe foncière (non bâti) : 74,74%
- Taxe d'habitation : 13,67%

Le conseil municipal approuve ces taux et décide de les reconduire à 10 voix pour et une abstention pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la séance

La secrétaire de séance

MAIRIE DE LOHUEC (Côtes-d'Armor)

Le maire,
Claude LOZAC'H